

AFFAIRE N°7. - Acquisition d'un terrain à la MONTAGNE  
15ème KM pour la construction d'un réservoir.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 27 NOVEMBRE 1969, autorisation m'avait été donnée de diligenter la procédure d'acquisition d'un terrain appartenant aux héritiers TELMAR en vue de la construction d'un réservoir.

Toutefois, l'implantation dudit réservoir n'ayant pu être définie à ce moment là, cette acquisition portait sur une superficie totale de 3.600 m<sup>2</sup>. Cependant le Service de l'Équipement ayant tout récemment décidé de son implantation définitive, seule l'acquisition d'une parcelle de terrain de 800 m<sup>2</sup> est nécessaire.

Les héritiers TELMAR consentent à nous céder cette parcelle aux prix de 300 Frs le m<sup>2</sup>. La dépense est donc de 240 000 Frs CFA.

Les crédits sont prévus au chapitre 902 - article 210 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
*Saint-Jouis, le 5 novembre 1969*  
*Par le Chef*  
*le Secrétaire Général*  
*M. D. Tchou*  
*Par copie certifiée conforme*  
*le Directeur des Affaires Financières*  
*Ch. Dapozian*